



AL MOUSTAKBAL INDIVIDUEL



RETRAITE BIEN PRÉPARÉE, AVENIR ASSURÉ !

Vous êtes une personne physique et souhaitez adhérer à la CIMR pour votre propre compte? C'est possible grâce à l'offre « Al Moustakbal Individuel ».

Comment fonctionne le produit « AL MOUSTAKBAL INDIVIDUEL » ?

Si vous adhérez à Al Moustakbal, vous pouvez décider de prendre votre retraite à l'âge qui vous convient, dès 50 ans.

Le versement mensuel de votre pension débutera ainsi le mois suivant votre départ à la retraite.

L'adhésion au produit Al Moustakbal Individuel est permise en toute simplicité et autonomie directement via le portail www.cimr.ma.

Quand et comment cotise-t-on ?

Avec le produit « AL Moustakbal Individuel », vous avez la possibilité de choisir le montant de votre contribution mensuelle selon votre objectif en termes de pension. Votre contribution sera prélevée automatiquement sur votre compte bancaire.

Vous avez également la faculté de :


- Réaliser à tout moment des versements exceptionnels sans plafonnement à travers votre compte adhérent individuel ;
- Suspendre le prélèvement automatique de vos contributions forfaitaires ;
- Demander la restitution du prélèvement (délai de 7 jours à compter de la date de son exécution), sans avoir à justifier votre demande ;
- Demander à tout moment le report, la modification ou l'annulation de votre prélèvement suivant ;
- Modifier vos données personnelles ou coordonnées bancaires ;

La CIMR, un système avec une multitude d'avantages


- Déductibilité fiscale de l'ensemble des contributions;
- Une pension réversible au profit du conjoint survivant et des orphelins ;
- Un capital versé aux héritiers au décès de l'allocataire principal ou réversible, équivalent à trois fois la dernière pension mensuelle ;
- Revalorisation systématique et annuelle des pensions ;
- Un rendement garanti qui permet de garder le niveau de vie une fois arrivé à l'âge de la retraite ;

Simulations

Age d'adhésion : 40 ans




		Montant de la contribution forfaitaire mensuelle à l'adhésion			
Age de départ en retraite	Pension mensuelle	2000	3000	4000	5000
60		6 506	9 760	13 013	16 266
65		11 787	17 680	23 574	29 467
70		21 289	31 933	42 577	53 221




Evolution des contributions forfaitaires de 4% par an

Age d'adhésion : 30 ans



		Montant de la contribution forfaitaire mensuelle à l'adhésion			
Age de départ en retraite	Pension mensuelle	1000	1500	2000	2500
60		7 886	11 830	15 773	19 716
63		10 775	16 163	21 551	26 939
65		13 358	20 037	26 716	33 395



Evolution des contributions forfaitaires de 4% par an

#dir_3lach_terja3

Pour plus d'informations sur
Al Moustakbal individuel
0522 42 48 88
almoustakbal@cimr.ma

